

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 15 septembre, a arrêté 3 projets de délibération du Congrès ; adopté 3 délibérations du gouvernement ; adopté 28 arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur 3 projets de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2021.

> *Voir le communiqué détaillé « Décision modificative du budget propre ».*

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instaurant un soutien à l'identification et au suivi du cheptel bovin. Ce texte propose de réformer le dispositif de la prime à la vache allaitante afin d'adapter la dépense à la capacité financière de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à la réalité des élevages qui comptent de moins en moins de naissances. La révision sera progressive. Pour 2021, le niveau de prime moyen sera de 12 000 francs par naissance, contre 17 500 francs actuellement, avec l'objectif de tendre vers 8 000 francs, ce qui correspond à l'enveloppe du budget primitif 2021. La gestion administrative du dispositif sera par ailleurs simplifiée avec la mise en place d'un agrément.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 qui institue des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise du Covid-19.

> *Voir le communiqué détaillé « Chômage partiel Covid-19 ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des associations de jeunes sapeurs-pompiers de Païta, du Mont-Dore et de Koumac afin de régulariser leur situation.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions aux associations retenues dans le cadre de l'opération « Plan jeunesse outre-mer - Parcours d'excellence et projets innovants ». Cette opération prévue dans le contrat de développement 2017-2021 État/inter-collectivités vise à réduire les inégalités des parcours scolaires des élèves et des étudiants issus de milieux modestes. Il prévoit également de favoriser les parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'augmenter le taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur de ces élèves. À l'issue d'un appel à projets, le comité de pilotage de l'opération a décidé de répartir l'enveloppe de 110,5 millions de francs de subventions à raison de :

- 40 millions pour l'association Mwa'Sup Foyer tutorat Nouméa ;
- 7 millions pour l'association Foyer des étudiants de la province des Îles Loyauté ;
- 14,8 millions pour l'association Jules-Garnier pour un juvénat lycéen
- 16,7 millions pour l'association Tutorat d'excellence Hmelöm Do Kamo Nouméa ;
- 18 millions pour l'association INAATR des îles Loyauté ;
- 13,8 millions pour l'association IN'DEX Nord Poindimié.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé les zones de recrutement des collèges de Dumbéa. Elles n'avaient pas été modifiées depuis l'ouverture du collège d'Apogoti, à la rentrée scolaire de février 2018.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a contribué, à raison de 2 443 695 francs, au fonds social collégien et lycéen des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Ce fonds versé aux directions de l'enseignement privé permet d'apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées, notamment pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1593/GNC du 13 octobre 2020 fixant la composition du conseil d'administration de la Cafat. Eric Dinahet remplace Catherine Wehbe en qualité de membre du collège employeurs et travailleurs indépendants au conseil d'administration de la CAFAT.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de réalisation de la vaccination contre le Covid-19 par les pharmaciens, les médecins et les infirmiers libéraux.

> Voir communiqué détaillé « Vaccination chez les libéraux ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé des mesures dérogatoires pour des actes réalisés par les professionnels de santé libéraux en matière de biologie médicale afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

> *Voir le communiqué détaillé « Diverses dispositions crise sanitaire ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé, pour les infirmiers libéraux, un forfait spécifique de surveillance à domicile des patients infectés par le Covid-19. Il s'élève à 30 000 francs pour une surveillance d'une durée de 10 jours, renouvelable.

> *Voir le communiqué détaillé « Diverses dispositions crise sanitaire ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé de nouveaux professionnels à vacciner dans des centres de vaccination, sous la responsabilité d'un médecin, ou dans tout lieu où la vaccination est autorisée, comme par exemple les officines de pharmacie. Il s'agit des préparateurs en pharmacie, sapeurs-pompiers, masseurs-kinésithérapeutes et étudiants en santé. Ils devront suivre une formation préalable.

> *Voir communiqué détaillé « Vaccination chez les libéraux ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de justification d'une contre-indication à l'obligation vaccinale contre le Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Obligation vaccinale ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des affections dans le cadre de l'obligation vaccinale contre le Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Obligation vaccinale ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des emplois et secteurs sensibles dans le cadre de l'obligation vaccinale contre le Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Obligation vaccinale ».*

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la désignation des membres de la commission des coûts du système électrique.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-463/GNC du 23 mars 2021 fixant les critères d'évaluation des dossiers complets de projets photovoltaïques de première catégorie situés sur la Grande terre déposés pour la 8^e période d'instruction. En raison du confinement, la date limite de dépôt des dossiers, initialement prévue le 29 septembre 2021, est reportée au 28 octobre.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté en application de la délibération n° 146 du 4 mai 2021 relative à la prévention du péril animalier sur les aérodromes. Il définit les moyens en personnels dont doit disposer l'exploitant d'aérodrome afin d'assurer la prévention du péril animalier, la liste des matériels utilisés pour l'effarouchement et le prélèvement des animaux, le modèle servant à établir les comptes rendus d'impact et le programme de formation initiale des personnels. De plus, ce projet d'arrêté abroge les cinq arrêtés relatifs à la restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité, étant donné que ces dispositions sont désormais communes à tous les aérodromes domestiques.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini le modèle obligatoire de déclaration qui permettra aux entreprises d'opter pour le régime des jeunes entreprises innovantes.

> Voir communiqué détaillé « Jeunes entreprises innovantes ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif au crédit d'impôt pour dépenses de recherche ou d'innovation. Ce texte fait suite à l'adoption de la loi du pays n° 2021-6 du 4 juin 2021 qui a institué le statut de jeunes entreprises innovantes. Il définit notamment les catégories de dépenses éligibles au crédit d'impôt.

> Voir communiqué détaillé « Jeunes entreprises innovantes ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du pays n° 2021-1 du 29 janvier 2021 portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes. Cet arrêté fixe les nouvelles dispositions relatives aux pénalités de recouvrement qui s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2021. L'intérêt de retard de recouvrement est supprimé et une majoration de 10 % (au lieu de 5 %) est appliquée pour retard de paiement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2018-3181 du 26 décembre 2018 précisant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ». Ce texte actualise notamment la liste des pays pour lesquels l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers est effectué, et il modifie les montants selon lesquels les comptes entrent dans le cadre de la transmission d'informations.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 2018-3179/GNC du 26 décembre 2018 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration ». La date limite de souscription des déclarations est reportée en raison de la crise sanitaire mondiale.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des projets de texte suivants :

- projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2021 (rapport n° 3040- /GNC du 15.09.2021) ;

- projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 (rapport n° 3040- /GNC du 15.09.2021)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Danièle Malet en qualité de directrice de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 3,9 millions de francs de subventions aux associations et organismes culturels :
- Association Calédonia + 687, 350 000 francs attribués pour le festival de musique « Calédonia + 687 », en hommage à la poignée de main entre MM. Tjibaou et Lafleur en 1986. Le festival s'est tenu les 27 et 28 juin 2021 à Nouméa ;
- Association Hna-Oe-Re-Nod, 200 000 francs pour la 28^e édition de la Fête du Wadrawa du 2 au 4 juillet 2021 à Pénélo, Maré ;
- Association Eles Henetua Ban Kic Iiai, 200 000 francs pour des rencontres culturelles et transgénérationnelles autour du handicap, les 20 et 21 décembre 2021 à la maison commune d'Ouloup, Ouvéa. ; Association Métis'Kanak, 200 000 francs pour le festival musical et artistique « Kalédonia 3.0 », du 22 au 26 septembre 2021 sur le Plateau du Larzac ;
- Association Moebius Danse, 250 000 francs pour deux nouveaux projets, "Gestes" et "Terre de ciel" ;
- Association P'Art'Âges, 250 000 francs pour le spectacle musical « Ardi Panatte 50 ans de musique - rêvons ensemble les belles soirées calédoniennes », du 3 au 5 septembre 2021 au Centre culturel du Mont-Dore ;
- Association Shaxhabign : 250 000 francs pour la 16^e édition du Festival musical « Shaxhabign » du 15 au 17 octobre 2021 à Poum ;
- Association Vi Nimö LDK : 250 000 francs pour le déplacement d'un groupe de 200 lycéens à Poindimié pour la remise du Prix littéraire Vi Nimö, dans le cadre du Salon International du Livre Océanien 2021 ;
- Cercle Nautique Calédonien : 400 000 francs pour les journées de sélection du Trophée des Jeunes Marins et Artistes organisé du 4 septembre au 22 octobre 2021 dans les 3 provinces ;
- Centre socio-culturel de La Foa : 100 000 francs pour le festival du livre de La Foa ;
- Comité Miss Nouvelle-Calédonie : 500 000 francs pour le concours Miss Nouvelle-Calédonie 2021 ;
- Compagnie Exil : 300 000 francs pour le spectacle seul-en-scène « La quarantaine rugissante », écrit par Jenny Briffa et interprété par Maïté Siwene, dont les représentations sont prévues en novembre 2021 au Centre culturel Tjibaou ;
- M.A.A.D.O (Membres Actifs Des Autochtones Et Des Danseurs D'Outre-mer) : 250 000 francs pour le spectacle de danse « Entre mère et fille » qui s'est tenu du 19 au 21 août 2021 au Centre culturel du Mont-Dore ;
- Troc en Jambes – Compagnie de danse de Nouvelle-Calédonie : 250 000 francs pour le dispositif itinérant « Le Dansôbus ». ;
- Vocal : 200 000 francs pour le spectacle polyphonique « Voix des océans », qui a été joué les 30 et 31 juillet 2021 au Centre culturel Tjibaou.
-

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme et de la fonction publique. Éric Durand est remplacé par Didier Pouzou au sein du conseil d'administration du Fonds social de l'habitat.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Yoann Lecourieux et Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cofinancé, pour un montant global de 8,4 millions de francs, quatre projets retenus dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique 2021 :

- étude de faisabilité pour l'exportation de scories de la SLN vers Tonga porté par le bureau d'études EMR ;
- organisation d'une table ronde sur la gestion des déchets, projet porté par le cluster ACOTRED, en partenariat avec le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) ;
- projet « Pasifika FLE », porté par l'Alliance française de Suva, qui permet chaque année à des jeunes néo-calédoniens, diplômés de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'enseignement de la langue française ;
- projet « OSS NC 2021 », séminaire technologique et scientifique sur le secteur de la géomatique, porté par société INSIGHT.

Cette année, le comité directeur a sélectionné 55 projets, sur un total de 62 dossiers présentés, pour un montant global de 212,8 millions de francs. Parmi ces projets, 20 ont été déposés par la Nouvelle-Calédonie, dont 17 ont été lauréats. Le montant total des crédits attribués à ces 17 projets s'élève à 50,6 millions de francs, faisant de la Nouvelle-Calédonie le principal bénéficiaire de cet outil de coopération.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'organisme de formation IFC à préparer au diplôme d'accompagnatrice de vie, créé par un arrêté de la Nouvelle-Calédonie du 13 août 2019.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des métiers prioritaires pour l'agrément d'actions de formation professionnelle continue dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de 30 métiers qui répondent aux besoins prioritaires du marché du travail.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la répartition des sièges à la commission consultative du travail. A la demande des organisations patronales, deux sièges sont attribués à chacune des trois organisations patronales, à savoir le Mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC), la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) et l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et 13 avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a renouvelé quatre autorisations de travail et en a modifié une.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux conditions de traitement et de conservation de données à caractère personnel permettant l'accès aux origines personnelles.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.